LASEP

École fondamentale

Calendrier sportif provisoire 2017-2018
52e Assemblée générale de la LASEP
30e Fête de Handball
Schwammspiller
Réunion du CA du 4 janvier 2018
Réunion commune du 30 janvier 2018
Schwammformatioun: LASEP-FLNS-Kids Coach-ENEPS

BIO 7

2017 - 2018

paraît 10 fois par année scolaire imprimé par nos soins

L A S E P
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Tél +352 48 55 70
Gsm +352 691 58 77 76
ou +352 691 48 55 70

Fax +352 48 54 47
info@lasep.lu
www.lasep.lu

Calendrier sportif provisoire 2017 - 2018

2e trimestre

Jeudi 8.3.	Butzen à la Coque	C1-C2
Jeudi 15.3.	Fête de Handball à Esch/Alzette	C3-C4
Mardi 20.3.	Schwammspiller à Schifflange	C2-C3
Jeudi 22.3.	Schwammspiller (PIDAL)	C1+C3/C4
Mardi 27.3.	Schwammspiller à Koetschette	C2-C4
	Vacances de Pâques	

3e trimestre

Mardi 24.4.	Spillcross régional	C1-C4
Jeudi 3.5.	Spillcross régional	C1-C4
Jeudi 17.5.	Olympiad mam Sporty à la Coque	C1-C4
	Congé de la Pentecôte	
Jeudi 14.6.	Fête de Football à Cessange	C3-C4

Vendredi 6.7. Journée des dirigeants à Lorentzweiler

Meisch: „Lasep ist wichtiger denn je“

SCHULSPORT Kongress der „Ligue des associations sportives de l’enseignement fondamental“

Bildungsminister Claude Meisch fand während des Kongresses der Lasep („Ligue des associations sportives de l’enseignement fondamental“) viele lobende Worte und unterstrich noch einmal ihre wichtige Rolle in der Bewegungserziehung der Kinder.

Dass die Lasep eine zentrale Aufgabe in der Bewegungserziehung der Kinder spielt, zeigte bereits die Anwesenheit von Bildungsminister Claude Meisch auf der Generalversammlung. „Die Lasep ist heute wichtiger denn je“, so der DP-Politiker zu Beginn seiner Rede. Kinder würden heute viel weniger draußen spielen, umso wichtiger sei es, dass sie sich während den Lasep-Stunden bewegen können. Die Lasep sei dafür verantwortlich, sämtliche positiven Werte, die mit dem Sport einhergehen, an die Jugendlichen weiterzuvermitteln. Deshalb bekommen die Lehrer in Zukunft auch eine Stunde und nicht bloß 0,8 Stunden für die Lasep-Kurse angerechnet.

Momentan sei die große Herausforderung, dass die Kinder sich nicht nur während der Sportstunden ausreichend bewegen, sondern auch im Alltag. „Dafür muss die Zusammenarbeit mit den ’Maisons relais‘ noch intensiviert werden. Aber Bewegung soll auch im Französisch- oder Mathematikunterricht einen Platz haben“, so Meisch.

Foto: Editpress/Didier Sylvestre

Minister Claude Meisch verfolgte ganz interessiert die Aufführung der Lasep Bartringen im „Centre Atert“

Rob Thillens vom Sportministerium, der Sportminister Romain Schneider vertreten hatte, erläuterte, dass die Lasep vor allem für die Kinder wichtig sei, denen die sportliche Betätigung nicht so leicht von der Hand gehe. „Die anderen finden auch schnell ihren Platz im Sportverein. Die Lasep hat aber die Aufgabe, auch den nicht so sportlichen Kindern die Freude an der Bewegung zu vermitteln.“

Wie Nicole Kuhn-Di Centa, Vizepräsidentin der Lasep in ihrer Rede erklärte, hat man absolut kein Nachwuchsproblem. 64 Sektionen, 6.528 Lizenzierte, 627 Betreuer und 648 Stunden Kurse pro Woche sprechen für sich. In den vergangenen sechs Jahren kamen insgesamt 1.000 Lizenzierte hinzu, wodurch natürlich auch der administrative Aufwand größer wurde und man 2,5 Arbeitskräfte unterbesetzt sei, so Kuhn-Di Centa. Daraufhin meinte Meisch, dass er sich nicht zu weit aus dem Fenster lehnen wolle, man sich aber einmal an einen Tisch setzen solle, um diese Problematik zu diskutieren. Am Ende der Generalversammlung wurde noch ein Lasep-Label an die einzelnen Sektionen überreicht. cs

Tageblatt: 24./25. Februar 2018

52e Assemblée générale de la LASEP

le jeudi 22 février 2018 à Bertrange

Remise officielle du LABEL LASEP

Sport als Ausgleich soll stärker gefördert werden

Stellenwert des LASEP-Sports zukünftig auf Augenhöhe mit den anderen Schulfächern

Bartringen. Beim 52. Landeskongress der im Jahre 1964 gegründeten LASEP (Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental) im Centre Atert wurde die verantwortungsvolle Bedeutung der schulischen und nebenschulischen Sport- und Bewegungserziehung für die positive Entwicklung von Kindern weitgehend thematisiert und auf den wichtigen Ausgleich im Schulalltag hingewiesen. Neben der Frage der Ziele und Inhalte wurde die unverwechselbare breite bildungspolitische Legitimation der Erziehung zum Sport und durch Sport unterstrichen.

Erfreut zeigten sich die rund 200 anwesenden Gäste, Lehrer und Erzieher über die Aussagen von Unterrichtsminister Claude Meisch, der angesichts der gesellschaftlichen Entwicklungen und der Erkenntnisse aus Wissenschaft und Forschung, gepaart mit den Forderungen der LASEP den bis dato untergeordneten Stellenwert der LASEP-Stunden ab jetzt in einem Eins-zu-eins-Verhältnis zu den Schulfächern im Luxemburger Bildungsangebot gleichstellt. Damit wurde eine wichtige Grundlage geschaffen, die die Rahmenbedingungen der LASEP-Bewegungserziehung nachhaltig verbessert. Der Minister betonte, dass die Motorik gerade in der frühen Kindheit ab der Vorschule und in den Betreuungsstrukturen gefördert werden müsse. Diesbezüglich fand er anerkennende Worte für die neuen LASEP-Wege im Butzenbereich und gedenkt in den kommenden Wochen die enge Zusammenarbeit der LASEP mit den Maison Relais verstärkt zu konkretisieren. Auch der Bartringer député-maire Frank Colabianchi und Sportkommissar Robert Thillens unterstrichen in ihren Grußworten den LASEP-Sport als gesellschaftspolitische Aufgabe und unverzichtbaren Bestandteil in der Gesundheits- und Sozialerziehung der Heranwachsenden.

Das LASEP-Label soll Anerkennung für die kommunale Förderung der Bewegungs-, Spiel- und Sportkultur der Jugend sein

Zu Beginn der Generalversammlung hatte Präsident Marcel Rath auf das Erfolgskonzept und auf die wichtigen Missionen der LASEP für die zurzeit 6 528 Lizenzierten in wöchentlich 648 Sportstunden landesweit hingewiesen. Er betonte die steigende Tendenz des jugendlichen Nachwuchses mit über 1 000 zusätzlichen Einschreibungen in den letzten fünf Jahren.

LASEP-Vizepräsidentin Nicole Kuhn-Di Centa hatte neben Anerkennung der konstruktiven Zusammenarbeit mit den zuständigen Ministerien ein paar kritische Worte im Gepäck. Sie erläuterte die zeitweise ungenügende Abdeckung der Trainingseinheiten, bedingt des Öfteren durch offizielle Weiterbildungskurse für Lehrer und Erzieher. Die Kommunikation mit den auf dem Terrain Aktiven müsse von allen Seiten klarer und transparenter werden, um gewisse funktionstechnische Probleme durch Unwissen oder Fehlinformation zu vermeiden. In puncto formaler und non-formaler Bildung wiederholte die Rednerin die Vermittlung von Spaß und Freude an der multisportlichen Bewegung und die Verantwortung der LASEP, die Kinder zur regelmäßigen Teilnahme anzuhalten. Auch will sie die langjährige Erfahrung der LASEP in die augenblicklichen Überlegungen zu Pilotprojekten im Bewegungsbereich von Anfang an eingebracht sehen.

Zum Abschluss wurde den Vertretern von 64 Gemeinden das neu geschaffene LASEP-Label überreicht. Diese Anerkennung wird jenen Gemeinden verliehen, die im Rahmen ihrer Jugendpolitik besonders die pädagogischen Anliegen der LASEP zur Entwicklungsförderung der jungen Menschen zu einer dynamischen Bewegungs-, Spiel- und Sportkultur unterstützen.

Charlot Kuhn via mywort.lu

30e Fête de Handball

La 30e Fête de Handball aura lieu le **jeudi 15 mars 2018** aux deux halls sportifs « Henri Schmitz » à Esch-Lallange **à 14.00 heures**. (secrétariat 13:30)
Adresse: Boulevard Hubert Clement, L-4064 Esch-sur-Alzette

a. Objectif et public cible

La LASEP organise la Fête de Handball afin de promouvoir ce sport d'équipe compétitif. Cette manifestation est organisée pour les équipes open et les équipes filles.

b. Équipes

- Au plus 25 équipes sont admises.
- Une équipe open est composée de 6 à 10 garçons et filles des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus 2 minimes sont autorisés. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe open.
- Une équipe filles est composée de 6 à 10 joueuses des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus 2 minimes sont acceptés. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe filles.
- Chaque association sportive a le droit d'inscrire une équipe scolaires mixte et une équipe débutants mixte sous réserve des disponibilités. Elle a le droit d'inscrire des équipes scolaires mixtes supplémentaires et des équipes débutants mixtes supplémentaires, sous réserve des disponibilités.

- L'admission des équipes se fait en fonction de l'ordre des inscriptions auprès du secrétaire général de la LASEP.
- Si une association sportive inscrit deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, les joueurs ne sont plus interchangeables après la remise de la fiche d'inscription.
  En principe, 5 poules de 5 équipes sont organisées dont 2 poules réservées prioritairement aux équipes filles et les 3 autres aux équipes open.

c. Organisation et déroulement

- Le tournoi commence à 14.00 heures et se termine à 18.00 heures au plus tard.
- La durée des rencontres et les dimensions des terrains sont adaptées au nombre d'équipes inscrites.
- Les équipes qui ne sont pas engagées dans un match peuvent participer à des ateliers d'entraînement proposés ou bien doivent se rendre aux tribunes jusqu'au début de leur match suivant.

d. Règlement

Arbitrage

En principe, les rencontres seront arbitrées par des arbitres de la FLH ou par défaut par des arbitres neutres et sans lien direct avec les associations sportives en cause.

Règles du jeu

6 joueurs, dont 1 gardien et 5 joueurs de champ, évoluent sur le terrain. Les matchs se jouent selon les règles de la FLH, avec les précisions suivantes :

- Chaque joueur de champ doit participer aux jeux d'attaque mais pas aux contre-attaques.
- Un joueur de champ peut remplacer le gardien en cas de besoin.

- Au début du match, le joueur effectuant la mise en jeu peut lancer le ballon dans n'importe quelle direction, mais doit le faire endéans les trois secondes qui suivent le coup de sifflet. Ce même joueur doit poser un pied sur le milieu de la ligne médiane jusqu'à ce qu'il ait lancé la balle.
- Les joueurs de l'équipe attaquante ne peuvent pas dépasser la ligne médiane avant le coup de sifflet de l'arbitre. Les joueurs adverses peuvent se trouver dans les deux moitiés de terrain tout en respectant un écart d'au moins 3 mètres par rapport au joueur effectuant la mise en jeu.
- Après un but, la mise en jeu est effectuée par le gardien.
- Pour fautes graves, l'arbitre peut selon la gravité sanctionner un joueur par :
    1. un avertissement (carton jaune)
    2. une expulsion de 2 minutes
    3. une troisième expulsion équivalente à une expulsion définitive pour le reste du match (carton rouge). L'équipe peut alors se compléter après 2 minutes.
    4. une expulsion immédiate et définitive pour le reste du match et du tournoi (carton rouge); l'équipe ne peut plus se compléter pour ce match, mais toutefois pour les matchs restants du tournoi. Le joueur exclu ne pourra plus participer au tournoi.

Classement

- Le classement se fait par addition des points obtenus de la manière suivante:

Match gagné	5 points
Match nul avec buts (1-1 ; 2-2 ; etc.)	3 points
Match nul sans buts (0-0)	2 points
Match perdu avec buts (3-5; 1-2; etc.)	1 point
Match perdu sans buts (0-1; 0-2; etc.)	0 point

- En cas d'égalité de points dans le classement final entrent en vigueur pour départager les équipes :
    - le résultat de la confrontation directe
    - la différence de buts (« Torverhältnis ») au classement général
    - le total des buts marqués au classement général
    - des séries de tirs de 7 mètres effectués par 3 membres de l'équipe désignés avant le début des tirs jusqu'à ce qu'une décision finale s'impose

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

inscriptions@lasep.lu

-> à partir du jeudi 1er mars 2018 (18h00)

-> pour le vendredi 9 mars 2018 au plus tard

Veuillez indiquer:

- ***le nom de l'association sportive***
- ***les noms de tous les dirigeants***
- ***le numéro de téléphone et l'adresse email du dirigeant responsable***
- ***les équipes participantes (open/filles)***

Schwammspiller pour cycles 1 à 4

Les manifestations auront lieu dans les piscines suivantes:

⇒ **Schifflange, le mardi 20 mars 2018**
pour C2 et C3

de 14.15 à 15.15 hrs
(rdv aux vestiaires à 14.00 hrs)

1 séance de 60 minutes pour un maximum de 50 enfants C2-C3

Adresse: Ecole Lydie Schmit, rue de la Forêt, L-3836 Schifflange

⇒ **Walferdange, le jeudi 22 mars 2018**
pour C1 et C3/C4

1re séance
de 14.00 à 15.00 hrs (rdv aux vestiaires à 13.45 hrs)

2e séance
de 15.15 à 16.15 hrs (rdv aux vestiaires à 15.00 hrs)

2 séances de 60 minutes pour un maximum
de 15 enfants C1 et 30 nageurs confirmés* C3/C4 par séance

Adresse: PIDAL, rue des Prés, L-7246 Walferdange

*** Attention!**
nageur confirmé = élève qui est à même de parcourir sans aide et sans arrêt 100 mètres en eau profonde

⇒ **Kietscht, le mardi 27 mars 2018**
pour C2 et C3/C4

1re séance
de 14.00 à 15.00 hrs (rdv aux vestiaires à 13.30 hrs)

2e séance
de 15.45 à 16.45 hrs (rdv aux vestiaires à 15.15 hrs)

2 séances de 60 minutes pour un maximum
de 20 enfants C2 et 40 enfants C3/C4 par séance

Adresse: Piscine scolaire, 1, rue de la Paix, L-8821 Koetschette

Veuillez mettre des vêtements adéquats!
dirigeants: short et t-shirt
enfants: bonnet et maillot de bain (pas de short pour les enfants)

inscriptions@lasep.lu
-> à partir du jeudi 1er mars 2018 (18h00)
-> pour le jeudi 15 mars 2018 au plus tard

Veuillez indiquer:
- ***le nom de l'association sportive***
- ***les noms de tous les dirigeants***
- ***le numéro de téléphone et l'adresse email du dirigeant responsable***
- ***le nombre d'enfants par cycle***
- ***le choix du lieu et de la séance***

Extrait du rapport de la réunion du CA du 4 janvier 2018

Présences: Jander Tom, Kimmel Steve, Kuhn-Di Centa Nicole, Marx Steve, Müller Jacques, Rath Marcel, Resslinger Carole, Schneider Gilbert, Stoos Carole, Wesquet Stéphanie

Invités: Czerwinski Michel, Zambon Norma

Excusés: Gierenz Steve, Peters Sally, Rippinger Joëlle

1. Approbation du rapport du CA du 21.11.2017

	Le rapport est approuvé unanimement par les membres du CA.

2. Communications du président

	Monsieur Marcel Rath accueille les membres du Conseil d'Administration.

3. Informations du secrétariat général

Modernisation Maison des Sports	Les membres du CA **décident unanimement de ne pas participer aux frais concernant le financement d'une centrale téléphonique dans le contexte de la modernisation des installations techniques de la Maison des Sports**.
stand d'information	Le CA prévoit d'organiser un **stand d'information dans une grande surface** pendant trois jours au mois de mai/juin 2018. Il pourrait y avoir également **des activités pour les enfants** ainsi que des panneaux d'information au sujet de la LASEP.
	Le 16 novembre Madame Nicole Kuhn-Di Centa a participé à une réunion avec l'ENEPS ayant comme sujet **les formations dans le domaine sportif** pour les enseignants et les éducateurs.
	Le 23 novembre une réunion au sujet du **brevet de sauvetage et de la formation natation FLNS** a eu lieu entre Madame Nicole Kuhn-Di Centa, Madame Francine Vanolst, Monsieur Georges Ney, Monsieur Rob Thillens et les responsables de la FLNS et de l'Université du Luxembourg.
	Madame Nicole Kuhn-Di Centa a également participé à une réunion au sujet du **brevet sportif national** à l'INS en date du 28 novembre.
	Suite à un courriel de la part des parents d'un enfant licencié, un problème de communication entre un dirigeant et le foyer scolaire au Limpertsberg a été résolu.
démission	Le secrétariat général informe les membres de la **démission de Madame Véronique Punnel du CA pour des raisons professionnelles**.

4. Rapports des réunions de la CTS du 27.11. et du 3.01.

Promotion « Easy-Volleyball »	Force est de constater que le taux d'inscription était inférieur aux attentes et que, par conséquent, **cette discipline sportive sera désormais intégrée dans une promotion « Rückschlagspiele »**. Un grand merci au club de Volleyball de Strassen ainsi qu'à la FLVB pour le soutien et les t-shirts offerts aux enfants.
Promotions « Danz »	Les manifestations auront lieu à Koerich et à Mersch. Les ateliers ainsi que les organigrammes ont été finalisés lors de la réunion de la CTS.

Fun-Athletics	Suite à un courriel de la part d'un secrétaire d'une AS LASEP, le CA décide de **rappeler à tous les dirigeants participants le fair-play des activités LASEP et de faire participer un maximum d'enfants à ces manifestations**. En outre, un bilan sera réalisé une fois les deux après-midis révolus afin d'adapter le mode de distribution des points.
Promotion Basketball	Cette manifestation aura lieu à Bertrange sous forme d'ateliers et en deux séances pour un total de 144 enfants.
Butzen an der Coque	Le CA accepte la proposition de la CTS qui est celle de **ne plus séparer les enfants d'une même AS pour cette manifestation** à la Coque puisqu'il s'agit essentiellement d'enfants des cycles 1 et 2.

5. Rapport de la réunion de la CF du 13.12.

séances hebdomadaires	En ce qui concerne les irrégularités constatées lors du contrôle des séances hebdomadaires 2017/18, **toutes les AS concernées ont pu fournir les explications nécessaires et sont désormais en règle**.
	Les AS sont priées de respecter/prévoir un nombre raisonnable de dirigeants et d'accompagnateurs qui accompagnent leur groupe d'enfants lors d'une manifestation de la LASEP. Bien évidemment ce nombre peut varier selon la manifestation.
tenue sportive	Monsieur Tom Jander a exprimé son **idée** d'équiper les membres du CA et de la CTS **d'une tenue sportive LASEP**.

6. Label LASEP

	Les membres du CA approuvent les lettres adressées aux collèges échevinaux et ils en chargent Monsieur Michel Czerwinski de l'envoi.
plaquettes	Les plaquettes ont été commandées et il est précisé que les autocollants sont toujours remis aux AS **après** une année d'activités sportives, donc uniquement pour chaque année révolue.

7. Participation : LASEP - Lausanne (échange)

Prix Pierre de Coubertin	Deux membres du Conseil d'Administration pourront participer à un **échange international à Lausanne/Dijon** qui sera organisé du 11 au 14 juillet 2018.

8. Recueil des règlements

	Les administrateurs donnent majoritairement (avec une abstention) leur **aval pour le recueil des règlements** qui sera mis au vote lors de l'Assemblée générale ordinaire au mois de février.

9. Assemblée générale ordinaire

	Le CA établit l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la LASEP qui aura lieu à Bertrange en date du 22 février 2018 à 17h00 au Centre Atert.

10. Divers

	La prochaine réunion du CA aura lieu lundi, 26 février 2018 à 17h30 à Strassen.

Steve Kimmel
secrétaire général - LASEP

Extrait du rapport de la réunion commune du 30 janvier 2018

Présences:

CA : Jander Tom, Kimmel Steve, Kuhn-Di Centa Nicole, Marx Steve, Müller Jacques, Peters Sally, Rath Marcel, Rippinger Joëlle, Schneider Gilbert, Stoos Carole

CTS : Bintener Carlo, Brück Kim, Gibéryen Nora, Goergen Claudine, Grethen-Lanter Michèle, Haan Simone, Lorang Danielle, Pires Marco, Valle Tania

Invités: Czerwinski Michel, Leuchter Joëlle, Zambon Norma

Excusés: Gierenz Steve, Lehnen Maximilien, Resslinger Carole, Wesquet Stéphanie

1. Communications du président

	Le président de la LASEP accueille les membres du CA et de la CTS et se réjouit du bon déroulement des dernières manifestations organisées.

2. Informations du secrétariat général

LASEP-MR	Madame Nicole Kuhn-Di Centa informe les membres d'une réunion au MENJE en date du 25 janvier 2018 **portant sur des questions d'assurance et de sécurité au niveau LASEP-MR** en présence de Madame Leukart Fabienne et Messieurs Lehnen Max, Patrick Hierthes et Patrick Thoma.
FEDAS	Lors de l'assemblée générale de la FEDAS en date du 29 janvier 2018 la nouvelle règlementation concernant **la protection des données** qui entrera en vigueur le **25 mai 2018** a été présentée.
Europäisches Jugendforum	Cet échange international sera organisé à **Walferdange du 27 au 29 avril 2018**.
Olympiadag	La Journée Olympique du COSL aura lieu **au « Bambësch » le vendredi, 29 juin 2018**.
Interville	La LASEP soutient l'organisation de la manifestation « Interville » sur le territoire de la **Ville de Luxembourg le 21 mars 2018**, en mettant six personnes à disposition pour encadrer des ateliers.
Démissions	**Monsieur Gilbert Schneider démissionne de son poste de responsable de la CTS et au sein du CA pour des raisons familiales avec effet au 14 septembre 2018. Un grand merci pour tous les services rendus.** **Monsieur Steve Marx signale son intérêt pour le poste de responsable de la CTS. Les membres du CA acceptent unanimement ce changement.**
cooption	Les membres du CA décident unanimement de **coopter Madame Joëlle Leuchter, responsable de la Maison Relais de Waldbillig**.

3. Formations continues « Spill a Spaass an der LASEP » 2018

	La première formation a connu **un grand succès** et les participants ont participé activement aux jeux proposés.

4. Assemblée générale ordinaire 2018

	D'après les statuts, les membres du CA et du Conseil de discipline qui occupent également le poste de secrétaire d'une AS locale n'ont pas de droit de vote.

5. Divers

	La prochaine réunion du CA aura lieu lundi, le 26 février 2018 à 17 :30 heures à Strassen.

Steve Kimmel
secrétaire général - LASEP

FLNS Luxembourg
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage
3, route d'Arlon — L-8009 Strassen
☎ (+352) 43.50.89 — 🖷 (+352) 42.91.14 — ✉ flns@flns.lu

LUXEMBOURG LET'S MAKE IT HAPPEN

Un partenariat inédit entre la LASEP et la FLNS pour former des moniteurs de natation.

Une formation Kids Coach est ouverte à la Coque

le vendredi 16 mars (à partir de 18h)

et

le samedi 17 mars 2018

Dans le cadre de cette formation, pertinente pour les titulaires des cours de natation à l'école fondamentale, toutes les questions relatives à l'apprentissage de la natation seront abordées.

Des cours théoriques, des cours pratiques et évidemment un partage d'expérience rythmeront ce projet.

Vous trouverez également des astuces et des conseils pour proposer un apprentissage ludique et de qualité à vos élèves.

Cette formation sera certifiée par la LASEP et la FLNS vous délivrera le diplôme Kids Coach reconnu par l'ENEPS.

Places limitées : douze places

Ne laissez donc pas passer cette chance !

Sportivement

LASEP
LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Vendredi 16 mars 2018 :

17h50-18h00 : Rendez-vous

18h00-18h30 : Début de la formation : Présentation et rôle de l'enseignant

18h30-19h45 : Aperçu et descriptif des techniques de nage

20h00-21h00 : Démonstration des techniques de nage et des fondamentaux (Piscine)

Samedi 17 mars 2018 :

08h15-08h30 : Rendez-vous et préparation

08h30-09h30 : Fondamentaux de la natation et progression des apprentissages – Conseils et astuces (Piscine)

09h45-10h45 : Propriétés de l'eau et conséquences sur les modèles techniques et les apprentissages

10h45-11h45 : Méthodologie : Planification des apprentissages et organisation de la séance

11h45-12h00 : Questions et préparation des séances de l'après-midi

12h00-13h00 : Pause

13h00-13h45 : Jeux ludiques au service de l'apprentissage (Piscine)

13h45-14h30 : Organisation et animation de la séance (Piscine)

14h30-15h00 : Aménagement du milieu favorable aux apprentissages (Piscine)

15h00-15h30 : Pause

15h30-16h00 : La personnalité de l'enseignant et la communication

16h00-16h30 : Les 8 astuces qui font la différence

16h30-17h00 : Débriefing de la formation et les outils FLNS de l'enseignant

Veuillez vous inscrire jusqu'au 9 mars 2018 au plus tard

(formation offerte par la LASEP)

inscriptions@lasep.lu

Les partenaires de la LASEP

KONICA MINOLTA

2, rue Léon Laval Z.A. am Bann L-3372 Leudelange
Tél.: 26 380-1 | Fax: 26 380-380
info@ck-online.lu | **www.ck-online.lu**
CK - Groupe Charles Kieffer

GROUPE CK CHARLES KIEFFER

Letz be healthy
Magazine santé 100% luxembourgeois

Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois

PIDAL

lalux ASSURANCES

voyages emile weber
éischtklasseg reesen

www.voyages-weber.lu

CCPL de la LASEP: IBAN LU77 1111 0110 0847 0000